

Madame Raymonde CHENOT
170 Route d'Armissan
11100 NARBONNE

Monsieur le Commissaire enquêteur 11100
NARBONNE

Refs : modification PLU Narbonne

Narbonne le 4 Avril 2025,

Monsieur le Commissaire enquêteur,

A la suite du décès de mon époux Monsieur André CHENOT survenu le 25 Janvier 2025, je suis devenu propriétaire de la maison familiale située Route d'Armissan assise sur l'emprise foncière cadastrée section CI numéros 64 et 491.

Je reviens vers vous faisant suite en cela à notre entrevue concernant la modification du Plan Local d'Urbanisme de la Ville et plus particulièrement le projet de classement en espace boisé classé de l'entière parcelle cadastrée section CI numéro 64, composant pour partie l'assiette cadastrale de la maison.

Tel qu'actuellement prévu, ce classement qui vient en extrême limite de la maison, condamne son espace vital, ses abords, l'accès au garage du sous-sol notamment et plus généralement sa libre disposition.

Le découpage de l'assise de la maison en espace boisé classé pour partie me paraît très difficilement acceptable en l'état car inadapté aux prescriptions vitales du bien et à son devenir.

En premier lieu, il est nécessaire de souligner que si l'implantation de la maison a dû être reculée de trente mètres depuis la limite de propriété avec le domaine public, soit la route d'Armissan, c'est à cause de la contrainte imposée jadis par la Ville suite au projet d'implantation de la rocade telle que matérialisée sur le plan de masse établi par Monsieur Claude ORRIT, alors Géomètre et demeuré joint à la présente.

C'est la seule et unique raison pour laquelle mon époux a planté des pins qui aujourd'hui ne présentent aucune caractéristique remarquable.

De plus, ces pins, qui ne sont pas des essences essentielles, sont l'un des plus grands contributeurs à la pollution de l'air (transformation des COVB et risques intensifiés par les vagues de chaleur).

Ils dégagent des gaz qui réagissent avec les substances chimiques en suspension dans l'air, dont beaucoup sont produites par l'activité humaine, créant de minuscules particules invisibles qui troublent l'air.

La proximité du magasin INTERMACHE participe vivement à cette dégradation de la qualité de l'air.

Ils ont également hautement combustibles, élément majeur de réflexion sécuritaire sur site, dans une région excessivement chaude et dénuée de pluie particulièrement en été.

Il y a lieu de relever également que les écorces de pin ont tendance à acidifier les sols et ne sont pas recommandées pour améliorer leurs qualités car elles se dégradent lentement, interdisant à l'humus de se former autrement qu'à long terme.

Sans compter, les nuisances sur le voisinage liées aux chenilles processionnaires, et qui ont suscitées diverses plaintes en mairie.

Autrement dit, la présence de ce genre d'essence, en apparence revêtue de toutes les vertus écologiques, n'offre en réalité aucun avantage proprement dit hormis un agrément paysager très relatif (les pins de par leur rapprochement les uns des autres sont en train de mourir et nécessitent un éclaircissement radical pour en assurer leur préservation).

Ceci étant dit, je suis néanmoins parfaitement conscients de la nécessité de préserver leur présence sur la parcelle mais cependant selon une implantation différente et mesurée telle que matérialisée sur le plan demeuré joint à la présente.

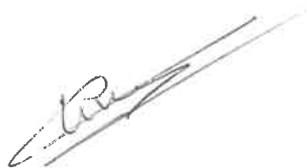
Cela représente selon moi un bon et juste compromis entre les contraintes environnementales imposées à la Ville par les dispositions légales et mon intérêt notamment le respect du droit de propriété privée et du droit à disposer librement de mon patrimoine dans un équilibre financier certain.

Je vous remercie par conséquent de bien vouloir prendre note de mon opposition au découpage proposé et de tenir compte de ma proposition telle que ci-dessus énoncée.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous remerciant à l'avance pour l'intérêt que vous voudrez bien porter à ma demande,

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, à l'assurance de ma parfaite considération.

Raymonde CHENOT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'R. Chenot', is written over a horizontal line. The signature is slanted and includes a long, sweeping underline.